

PLU**Jean BARBIER** <jeanbarbier63@gmail.com>lundi 16 juillet 2018 à 16:49 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

**courrier st phil.jpg**
372 Ko

Madame la Présidente de la Commission d'Enquête Publique

Veillez trouver en pièce jointe notre courrier concernant la parcelle de terrain nous appartenant sur la Commune de Saint Philibert.

Nous espérons que la Commission d'Enquête Publique pourra donner une suite favorable à notre demande dans le cadre de la révision du PLU.

Dans cette attente, recevez, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean & Yvette BARBIER

Rue du Collège

63880 OLLIERGUES

Monsieur & Madame BARBIER Jean
Rue du Collège
63880 OLLIERGUES

Madame Michelle TANGUY
Présidente de la Commission d'enquête publique
Mairie de Saint Philibert
Place des 3 Otages
56470 SAINT PHILIBERT

Olliergues, le 15 Juillet 2018

Madame la Présidente

Nous avons eu connaissance de l'enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SAINT PHILIBERT.

Nous sommes propriétaires d'une parcelle de terrain sise à SAINT PHILIBERT, Route des Plages, Lieudit "Ker Arno", cadastrée Section AR, n° 175, pour une contenance de huit ares 10 centiares placée en Zone NDa par le PLU approuvé le 18 Mai 2001.

Lors de l'acquisition de ce terrain la Mairie de Saint Philibert nous a concédé, à titre de servitude réelle et perpétuelle, un droit de passage sur la parcelle de terrain lui appartenant, cadastrée AR n° 176, ce droit de passage s'exerçant le long de la limite ouest de notre parcelle afin de pouvoir y accéder.

Nous avons déposé, en 2006, un permis de construire pour une maison individuelle, permis qui nous a été refusé pour les motifs suivants :

- . notre construction se trouve en dehors des parties déjà urbanisées de la commune,
- . le terrain concerné ne se trouve être en continuité ni avec l'agglomération, ni avec un village existant.

Ces motifs de refus ne nous semblent pas justifiés car le terrain est entouré, sur deux côtés, de maisons déjà construites. Il est également desservi par l'eau potable, l'assainissements et l'électricité.

Par la présente, nous vous demandons, dans le cadre de la révision du PLU, de soumettre à la Commission d'Enquête le placement de notre terrain en Zone Constructible afin que nous puissions réaliser notre projet.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part et vous en remerciant vivement par avance,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

